

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 9 octobre 2012, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Robert Savard.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M^{me} Micheline Lussier, greffière adjointe.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

2012-10-489 APPEL D'OFFRES 2012-27 : RÉNOVATION DE LA PISCINE ET DU BÂTIMENT ACCESSOIRE AU PARC DELPHA-SAUVÉ

À la suite de l'appel d'offres 2012-27 relatif à la rénovation de la piscine et du bâtiment accessoire au parc Delpha-Sauvé, aucune soumission déposée n'a été retenue, car les montants soumis sont supérieurs aux prévisions budgétaires pour ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012-27 relatif à la rénovation de la piscine et du bâtiment accessoire au parc Delpha-Sauvé.

ADOPTÉ

2012-10-490 APPEL D'OFFRES 2012-28 : ALIMENTATION ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUES AU PARC DELPHA-SAUVÉ

À la suite de l'appel d'offres 2012-28 relatif à l'alimentation et la distribution électriques au parc Delpha-Sauvé, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

P.G. Électrique inc.	1 125 014,62 \$
Savoie M.D. inc.	1 491 944,17 \$
Nelect Le Saux	1 992 516,75 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie P.G. Électrique inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie P.G. Électrique inc. un contrat pour l'alimentation et la distribution électriques au parc Delpha-Sauvé, pour la somme de 1 125 014,62 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-28.

ADOPTÉ

2012-10-491 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ING-30 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES EN MAILLE DE CHAÎNE DANS LES PARCS DES ÉPERVIERS ET DES ORCHIDÉES

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ING-30 relative à la fourniture et l'installation de clôtures en maille de chaîne dans les parcs des Éperviers et des Orchidées, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Clôture Diger	43 690,50 \$
---------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Clôture Diger;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Clôture Diger un contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures en maille de chaîne dans les parcs des Éperviers et des Orchidées, pour la somme de 43 690,50 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-ING-30.

ADOPTÉ

2012-10-492 RENONCIATION AUX DROITS DE RÉTROCESSION DE LA VILLE SUR LA PROPRIÉTÉ ÉTANT LE LOT 4 516 515 EN FAVEUR DE LA COMPAGNIE 9139-3991 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT l'acte de vente du lot 1681 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois (anciens lots 189-34 et 189-35 et partie des lots 189-33 et 1623), lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, intervenu en avril 2005 entre la compagnie 9139-3991 Québec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE cet acte contient une clause de rétrocession en faveur de la Ville;

VU la recommandation du directeur du développement de radier les droits de rétrocession en faveur de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield renonce, à toute fin que de droit, aux droits de rétrocession rattachés au lot 4 516 415 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois (ancien lot 1681 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile), prévus à l'acte de vente intervenu en 2005 et convenus avec la compagnie 9139-3991 Québec inc., et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et poser tout geste pour y donner effet.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2012-10-493 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 54, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 9 octobre 2012.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Micheline Lussier, greffière adjointe